



Compte rendu de la réunion OS - direction sur la mise en œuvre de la négociation locale du protocole d'accord national relatif à l'environnement au travail

Les modalités du protocole d'accord national:

Le protocole d'accord signé le 22 octobre 2021 au niveau national avec la DGFIP par les 4 organisations syndicales représentatives (CGT, Solidaires, FO et CFDT), prévoit un volet indemnitaire avec l'attribution d'une prime (montant par catégorie), un volet promotion (rappel) et une enveloppe relative à l'environnement de travail. Ce sont les organisations syndicales représentatives au niveau local qui discuteront et valideront ou non l'affectation de cette enveloppe.

Dix millions d'euros seront répartis par la DG en fonction du nombre d'agentes et d'agents par direction locale.

Cette enveloppe est destinée à « *l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de travail des agents* ». Il s'agit d'un fonds spécifique (fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agentes et agents) qui se distingue des budgets relatifs aux travaux et prestations relevant des obligations légales de l'employeur et des budgets des CHS-CT. Elle est aussi distincte de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Les axes d'action sont les suivants:

- le cadre de vie au travail
- la démarche écoresponsable
- la sensibilisation aux innovations
- la responsabilité sociale de la DGFIP

La mise en œuvre:

C'est une déclinaison locale en CTL extraordinaire de l'accord national.

Les projets à financer sont identifiés lors d'une réunion dédiée de l'instance et retenus à la majorité des sièges des organisations syndicales en CTL .

Les budgets pour lesquels aucun accord majoritaire n'est pas conclu sont redistribués aux autres directions.

L'accord pourrait donc porter sur un montant supérieur à l'enveloppe initiale dans le cas cas d'une redistribution venant d'autres directions.

Les premières actions doivent intervenir dès la fin du premier trimestre 2022.

Position du directeur pendant la réunion:

Sur la forme:

Le directeur veut abonder l'enveloppe de 167 677 euros (soit 100 euros par agent) qui est allouée à la DRFIP 35 avec un rajout de crédits de fonctionnement pour arriver à un montant total de 230 000 euros (150 euros par agent) voire plus si il l'estime nécessaire.

Il va lancer la concertation avec les agents de mi-décembre à fin janvier :

une consultation par site pilotée par un responsable de site dit «*chef de file*» selon des modalités souples (groupes de travail, outils web...), concertation par pôle métier, par mission ou par étage dans les plus gros services.

Il résonne en cible: par exemple, compte tenu des travaux pour Magenta, l'objectif sera fin 2022.

Il souhaite faire remonter les propositions en même temps à la direction et aux OS.

La division budget, immobilier et logistique les analysera ensuite pour étudier la faisabilité technique et budgétaire avant le 15 février 2022 et une réunion sera alors organisée avec les OS.

Un renvoi sera fait auprès des chefs de service et des agents pour avis sur les projets sélectionnés.

Enfin un CTL aura lieu avant le 30 mars 2022 pour négocier un éventuel accord majoritaire avec les OS.

Sur le fond:

Selon le directeur, il y a 3 options :

- tous les services font remonter une proposition concrète, mais il ne sera pas possible de financer des actions très lourdes ;
- privilégier un seul axe, par exemple la convivialité ;
- privilégier les sites qui ne font pas l'objet de travaux ou de réaménagement.

Intervention et questions de la CGT:

La CGT partage la méthode proposée par la direction, qui s'engage à associer les agents et les OS dans la mise en œuvre du protocole.

Elle veut aussi débattre avec les agents et demande donc que des HMI dédiées à ce protocole soient accordées. La direction accepte.

Elle demande qu'aucun agent ne soit exclu, notamment ceux qui travaillent dans des services qui vont fermer. Aucun agent ne sera mis à l'écart, dicit le directeur.

A la demande des OS, les noms des « chefs de file » seront communiqués par la direction. Cette dernière s'engage à envoyer un message explicatif à tous les agents et une grille de restitution sera élaborée.

La CGT indique que, comme le prévoit le protocole, le vote de clôture des négociations au CTL se déroule projet par projet, ce qui peut aboutir à des accords majoritaires sur l'ensemble des projets ou sur une partie seulement de ceux-ci. Les organisations syndicales se prononceront également sur l'ordre de priorité des projets.

Analyse de la CGT:

Notre démarche est d'intégrer au maximum les souhaits des agents dans la négociation locale, sans qu'il s'agisse d'accompagner les restructurations en cours.

Nous considérons que ces souhaits devront être débattus au plus près du terrain. Mais il n'est pas question pour autant de laisser le dernier mot à l'administration, ce qui est quasi-systématiquement le cas dans les CTL classiques.

L'intérêt de l'exercice est aussi l'obligation de résultat qui pèse sur l'administration. Elle doit avancer dans les négociations ou porter la responsabilité d'un échec.

Par ailleurs, ce qui est gagné au bénéfice des agents ne peut leur être retiré ou enterré.

Au niveau local, nous avons donc la main pour porter vos projets. C'est pourquoi pour la CGT, l'enjeu est de ne pas laisser l'initiative de la consultation des collègues à la seule direction locale.

Les projets recueillis auprès des agents doivent être la base des discussions et l'unité syndicale peut constituer un poids certain auprès des directions locales pour obtenir satisfaction.

Pour information, nous vous communiquons les retours et propositions d'agents d'autres départements dans lesquels la négociation a débuté:

Pour la CGT, il ne faut pas s'auto-censurer et utiliser les ressources pour qu'elles profitent à tous.

Les projets peuvent être matériels comme des espaces repos et conviviaux ou immatériels comme des moments de convivialité type restaurant ou séances de yoga, sophrologie...

Dans les directions où la mise en place du NRP ou de la démétropolisation est en cours, plutôt prôner une utilisation individualisée pour ne pas financer les restructurations ou améliorer des locaux qui seront désertés.

Propositions aussi de chèques vacances, bons d'achats éthiques, choix de matériel dans un catalogue, participation vélo ou trottinette électrique, jardins partagés etc...

Les chèques-cadeaux équitables (ex: ethikdo.com), éventuellement distribuables à des associations, peuvent parfaitement entrer dans le cadre de la négociation.

Pour la CGT, il ne s'agit pas de « consommation » pure comme le prétend la direction.

**N' hésitez-pas à nous faire remonter vos propositions sur notre boîte:
cgt.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr**

Rennes, le 10 décembre 2021